

Informations de base

2025/2877(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant les conditions attachées à l'enregistrement d'examineurs externes, les critères à appliquer pour évaluer si leur gestion est saine et prudente et si leurs salariés ont les connaissances, l'expérience et la formation appropriées, et les conditions sous réserve desquelles ils peuvent externaliser leurs activités d'évaluation

Complétant [2021/0191\(COD\)](#)

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
12/09/2025	Publication du document de base non-législatif	C(2025)02301	
12/09/2025	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
08/10/2025	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
20/12/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2877(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2021/0191(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ECON/10/03933

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2025)02301	12/09/2025	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	